

INDEMNISATIONS POUR CHAMPIONNATS DE France

MODIFIEE LE 21 03 24

DÉPLACEMENT

EPREUVES	QUI	ATTRIBUTION	PRÉCISION
TÊTE A TÊTE	JOUEUR SEUL	1 Voiture	La charte des Championnats de France sera remise à chaque équipe le jour du championnats Départemental. Une adresse mail par équipe sera relevée le jour du championnat Départemental pour l'envoi du détail des frais de déplacement versés au club d'appartenance.
	DÉLÉGUÉ SEUL	1 Voiture	
	DÉLÉGUÉ + JOUEUR	1 Voiture 1/2	
	2 DÉLÉGUÉS	1 Voiture 1/2	
DOUBLETTE	ÉQUIPE SEULE	1 Voiture	
	DELEGUE	1 Voiture	
	DÉLÉGUÉ + ÉQUIPE	1 Voiture 1/2	
		1 Voiture 1/2	
TRIPLETTE	1 EQUIPE	2 Voitures	
	DELEGUE	1 Voiture	
	EQUIPE 1 VOIT	2 Voitures 1/2 1 VOITURE 1/2	
	EQUIPE + DELEGUE	1 Voiture 1/2	

CALCUL DES INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT

MODE DE DÉPLACEMENT	INDEMNISATION	PRÉCISION
VOITURE PARTICULIÈRE	Kilométrage basé sur via michelin x 0,15€ / km. Remboursement péage sur justificatif	
TRAIN		
AVION		
CAMPING CAR	Kilométrage basé sur via michelin x 0,15€ / km.	Uniquement si toute l'équipe se déplace en camping car. Sinon, application de l'indemnisation en voiture particulière. Le nombre de camping car maximum indemnisé est celui correspondant au nombre de joueur.
VOITURE DE LOCATION	Coût de la location + carburant. Remboursement péage sur justificatif	Ce moyen de transport est accepté uniquement si l'équipe et le délégué ou si 2 délégués partent ensemble.

ATTRIBUTION DE LA 1/2 VOITURE

Elle est partagée entre l'ensemble des joueurs de l'équipe et le délégué
SI DELEGUE ET JOUEURS PARTENT ENSEMBLE

Soit en 4 pour une triplète, en 3 pour une doublette ou en 2 pour un tête à tête.

REPAS

SUR LE LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

SITUATION	23 € INDEMNISATION
REPAS AVEC LE DÉLÉGUÉ	22€ maximum par repas avec justificatif
REPAS EN L'ABSENCE DU DÉLÉGUÉ	Tarif URSSAF
REPAS SANS LE DÉLÉGUÉ BIEN QUE PRÉSENT	Pas d'indemnisation
ACCOMPAGNANT	Pas d'indemnisation
CAS DE DÉPART AVANT LA JOURNÉE DE FIN DU CHAMPIONNAT	Les repas du retour ne seront pas pris en charge.

DÉPLACEMENT ALLER ET/OU RETOUR

	22€ maximum par repas avec justificatif
REPAS SANS LE DÉLÉGUÉ	Tarif URSSAF
ACCOMPAGNANT	Pas d'indemnisation

HÉBERGEMENT

HÔTELLERIE RÉSERVÉE PAR LE CD17

DÉLÉGUÉ	Hôtellerie réservé par le CD.
JOUEUR(S)	
ACCOMPAGNANT	Hôtellerie gratuite pour l'accompagnant d'un joueur ou d'un délégué qui loge dans la même chambre. Petit déjeuner à la charge de l'accompagnant.
SI DEPART ANTICIPE DES JOUEURS	La ou les nuits d'hôtel seront remboursées au CD par le club d'appartenance.

HÔTELLERIE RÉSERVÉE PAR LE CLUB OU UN JOUEUR

CLUB ou JOUEUR	Pas d'indemnisation
----------------	---------------------

STATIONNEMENT DE CAMPING CAR

	Prise en charge sur justificatif de l'organisateur si proposition d'emplacement sur le lieu du championnat ou prise en charge sur justificatif si c'est dans un camping dans la ville du championnat ou alentour proche.
JOUEUR(S)	

